

Trail Cœur de Meine (TCM)

Départ URUFFE

RÈGLEMENT 2026

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Trail Cœur de Meine (TCM) et la Randonnée Cœur de Meine (RCM) sont organisés par l'association **Cœur de Meine**, dans le respect des règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et des prescriptions des autorités administratives.

La 5^e édition se déroulera le **dimanche 3 mai 2026** à **Uruffe (54)**, avec départ et arrivée situés à la **Mairie d'Uruffe**.

Ce règlement s'impose à l'ensemble des participants inscrits aux épreuves suivantes : **TCM 10**, **TCM 14**, **TCM 35**, **RCM 10** et **RCM 14**.

Les parcours empruntant des chemins forestiers, sentiers et routes ouvertes, **chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux de l'environnement et des lieux traversés**.

La manifestation est strictement interdite à tout engin à roues (hors organisation) ainsi qu'aux animaux.

II – ÉPREUVES PROPOSÉES

Courses chronométrées (TCM)

- **TCM 10** : 9,5 km
- **TCM 14** : 14 km
- **TCM 35** : 35 km

Randonnées non chronométrées (RCM)

- **RCM 10** : 9,5 km
- **RCM 14** : 14 km

Le nombre total de participants est limité à **499 adultes**, toutes courses confondues.

Les distances, dénivelés et tracés sont consultables sur :

- www.trailcoeurdemeine.fr
- www.wanatime.fr/trail-coeur-de-meine

Les données GPS pouvant varier selon les appareils utilisés, les distances annoncées peuvent présenter de légères différences.

III – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette manifestation est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, français ou étrangers, sous réserve de remplir les conditions ci-dessous.

Catégories d'âge minimales

- **TCM 10** : Cadets (U18) et plus
- **TCM 14** : Juniors (JU) et plus
- **TCM 35** : Espoirs (ES) et plus

Justificatif médical obligatoire (Conformité FFA)

Conformément à l'article L231-2-1 du Code du sport et aux règlements de la FFA, Conformément à l'article L231-2-1 du Code du sport, la participation est soumise à la présentation :

- d'une licence FFA valide (Athlé Compétition, Running, Entreprise ou Pass' J'aime courir), ou
- d'une licence sportive d'une fédération agréée **mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, ou
- d'une **attestation Parcours Prévention Santé (PPS)** valide (moins d'un an).

Les athlètes étrangers doivent fournir un certificat médical rédigé en français ou accompagné d'une traduction officielle.

Mineurs

Les participants mineurs devront présenter une **autorisation parentale**, disponible le jour de l'épreuve.

IV – INSCRIPTIONS

Les inscriptions par internet s'effectuent exclusivement via notre partenaire Wanatime : www.wanatime.fr/trail-coeur-de-meine

Tarifs 2026

- TCM 10 : 10 €
- TCM 14 : 15 €
- TCM 35 : 32 €
- RCM 10 et RCM 14 : 5 € (**inscription sur place uniquement**)

Les inscriptions sur place pour les trails sont possibles avec majoration (4 € pour TCM 10/14, 5 € pour TCM 35).

Seuls les dossiers complets recevront leur dossard. Dossier complet = inscription + justificatif médical. Le justificatif médical peut être exceptionnellement fourni le jour des épreuves.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- ♥ *Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.*
- ♥ *Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.*
- ♥ *Je m'engage à respecter le règlement en tous points.*
- ♥ *Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerter et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.*
- ♥ *Je m'engage à respecter l'ensemble des zones urbaines et naturelles*
- ♥ *Et m'engage à jeter mes déchets dans les contenants prévus à cet effet.*

Clôture

Les inscriptions seront closes le **1er mai 2026 à 20h00**.

L'inscription est **ferme et définitive**. Aucun échange de dossard n'est autorisé.

Une assurance annulation facultative est proposée lors de l'inscription via Wanatime (conditions disponibles sur le site de Wanatime).

V – DÉROULEMENT DES COURSES

Les courses se déroulent dans un esprit de convivialité, de respect des autres participants, des bénévoles et de l'environnement.

Horaires de départ

- TCM 35 : 8h00
- RCM 10 & 14 : 8h30
- TCM 14 : 9h00
- TCM 10 : 9h30

Semi-autonomie

Les épreuves TCM se déroulent en semi-autonomie. Les coureurs doivent être capables de subvenir à leurs besoins (alimentaires, vestimentaires et sécurité) entre les ravitaillements.

Les suiveurs ne sont pas admis (sous peine de disqualification).

Ravitaillements

- Parcours : eau, cola, fruits
- Arrivée : ravitaillement renforcé

Toute assistance extérieure, accompagnement ou ravitaillement hors des zones autorisées est interdit, conformément aux règles sportives FFA, et entraînera la disqualification du participant concerné.

VI – MATÉRIEL ET DOSSARD

Matériel recommandé

- Réserve d'eau (0,5 L minimum)
- Veste imperméable
- Sifflet
- Couverture de survie

Les bâtons sont autorisés à condition d'être utilisés sur l'ensemble du parcours.

Dossard

Le dossard doit être porté **visiblement** durant toute la course.

Retrait

Le retrait des dossards s'effectuera le dimanche à partir de 7h30 et jusqu'à 15 minutes avant le départ.

VII – BARRIÈRES HORAIRES ET ABANDON

Temps maximum autorisé :

- TCM 35 : 5h00
- Pas de barrière horaire sur le TCM 14 et le TCM 10.

Tout coureur hors délai pourra être mis hors course. Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, son dossard est récupéré par un bénévole et le coureur n'est plus considéré comme un participant du TCM : **il n'est donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.**

En cas d'abandon, le dossard devra être remis au PC arrivée.

VIII – SÉCURITÉ ET DISPOSITIF DE SECOURS

La sécurité des participants est une priorité absolue pour l'organisation.

Un dispositif de secours et d'assistance médicale est déployé sur l'ensemble du parcours, conformément aux exigences préfectorales (DPS – dispositif prévisionnel de secours). **Tout concurrent doit porter assistance à une personne en difficulté sous peine de disqualification.**

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le numéro d'urgence européen est le **112**.

IX – CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Seront récompensés les **3 premiers hommes et 3 premières femmes** au scratch sur chaque course TCM.

La remise des prix aura lieu entre **11h30 et 12h30** à la Mairie d'Uruffe.

X – ASSURANCES (Conformité préfectorale)

L'organisateur a souscrit les assurances obligatoires requises pour ce type de manifestation sportive.

Responsabilité civile organisateur : Abeille Assurances – contrat n°79301759.

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés FFA bénéficient de leur couverture fédérale. Les autres participants sont invités à souscrire une assurance personnelle.

XI – PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATIONS

Des commissaires de course et chefs de poste sont habilités à faire appliquer immédiatement le règlement.

Tout manquement au règlement pourra entraîner une pénalité ou une disqualification immédiate, notamment :

- jet de déchets
- dossard non visible
- assistance interdite
- comportement irrespectueux

Les décisions du jury sont sans appel.

XII – DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

Les participants autorisent l'utilisation de leur image à des fins promotionnelles.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, chacun dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données.

XIII – MODIFICATION, INTERRUPTION OU ANNULATION

Pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques défavorables ou sur décision administrative, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou décision administrative. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

XIV – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Contacts trailcoeurdemeine@free.fr

Morgan Besrechel : 06 80 90 68 24

Pascal Cariou : 06 52 40 78 16

Patrice Curé (sécurité) : 06 74 01 43 19

Denis Vallance

Président de l'association Cœur de Meine

